
REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES
DECHETS

COMMUNE DE CROY

Directive concernant l'allégement de la taxe

Introduction

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes:

Naissance et jeunes enfants

A la naissance, le représentant légal peut retirer 1 rouleau de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Ensuite jusqu'au 3ème anniversaire, le représentant légal peut retirer chaque trimestre au bureau communal 1 rouleau de sacs de 35 litres pour chaque enfant sauf en cas de collecte séparée des couches.

Incontinence

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent s'adresser au bureau communal pour retirer des sacs - sur présentation d'un certificat médical - selon le même principe que les jeunes enfants.